

HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION

Honoraires à la charge des mandants, calculés sur le prix net vendeur, sauf stipulation contraire au mandat ou au compromis de vente.

Appartement, Maison :	TAUX APPLIQUE TTC* SUR PRIX DE VENTE NET
- jusqu'à 50 000 €	4 500 €
- 50 000 € à 80 000 €	10%
- 80 001 € à 110 000 €	9%
- 110 001 € à 140 000 €	8,5%
140 001 € à 170 000 €	8%
- 170 001 € à 200 000 €	7%
- 200 001 € à 300 000 €	6%
- 300 001 € à 500 000 €	5%
supérieur à 500 001 €	4,5%

Terrain : 10 % TTC*

ESTIMATION OU AVIS DE VALEUR VENALE

Si l'estimation conduit à un mandat de vente : offert

Si l'estimation n'est pas suivie d'un mandat de vente : 250 € TTC*

LOCATION

Pour les locaux d'habitation soumis à l'article 5 de la loi 89-462 du 06/07/1989 et la loi 2014-366 du 24/03/14

Honoraires TTC* charge locataire et propriétaire :

- Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail: 8 € / m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 3 € / m² de surface habitable

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du propriétaire :

3,25 % TTC* de la valeur annuelle du loyer hors charges

Pour location sèche : 6,51 % TTC* de la valeur annuelle du loyer hors charges

Pour les locaux mixtes professionnels et commerciaux: 20 % du loyer annuel TTC* à charge du locataire

GESTION

6 % HT, soit **6.51% TTC***, calculé sur la base du montant des encaissements hors dépôt de garantie + 4.25 € de frais administratif et internet

* au taux actuel de la TVA de 8,5%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.